

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

PIÈCES À FOURNIR Marché de travaux privés - retenue de garantie (390-13)

POUR LA CONSIGNATION

Une pièce d'identité (CNI, passeport ou carte de séjour) en cours de validité doit être
transmise obligatoirement lors de votre première demande de consignation. Il ne sera pas
nécessaire de la transmettre à nouveau si vous devez effectuer d'autres demandes de
consignation dans ce même dossier ;
A

- □ Accord des parties désignant la Caisse des Dépôts consignataire ;
- A défaut, la décision de justice définitive ayant désigné la Caisse des dépôts comme consignataire;
- □ La demande de consignation doit :
 - Faire référence à la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 et notamment à son article 2 stipulant les conditions de déconsignation
 - Mentionner l'identité du maître de l'ouvrage et de l'entrepreneur, et préciser la date, la nature et l'objet du marché
 - Attester que le montant de la consignation est égal à la retenue de garantie effectuée et que cette retenue de garantie ne dépasse pas 5 % du montant des acomptes versés à l'entrepreneur

POUR LA DÉCONSIGNATION

Une	demande	de	déconsignation	ı sur	papier	libre	et	par	courrier	simple	;

- □ La mainlevée du maître d'ouvrage si la demande intervient avant l'expiration du délai d'un an à compter de la date de réception des travaux ; A l'expiration du délai d'un an à compter de la date de réception des travaux faite avec ou sans réserves, le retrait des fonds peut être fait par l'entrepreneur, même en l'absence de mainlevée, si le maître d'ouvrage n'a pas notifié par lettre recommandée à la Caisse des Dépôts son opposition au paiement motivée par l'inexécution des obligations de l'entrepreneur ;
- □ Un relevé d'identité bancaire (RIB) du ou des bénéficiaire(s) ;
- ☐ En cas de personne morale, un extrait KBIS de moins de trois mois ;
- ☐ Une pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité ;
- □ Le cas échéant, toute pièce de nature à établir la qualité d'ayant droit ou de mandataire ;